

## CONDITIONS GÉNÉRALES

---

### Inscription

Seules les inscriptions reçues dans les délais seront prises en considération. Les inscriptions et confirmations par courriel ou courrier sont également considérées comme valables et sont soumises à nos conditions générales.

CEFCO se réserve le droit de vérifier la solvabilité et de demander le règlement intégral du montant de la formation en fonction des résultats de cette vérification.

---

### Report, modification et annulation de cours

CEFCO se réserve le droit de reporter ou d'annuler un cours n'ayant pas un nombre suffisant de participants, ainsi que de modifier en tout temps le planning des formations selon les besoins.

La direction en informera les participants dans les meilleurs délais. Aucun dommage ne pourra être réclamé à CEFCO.

---

### Responsabilité

CEFCO décline toute responsabilité pour les objets ou vêtements laissés dans les locaux des cours. L'organisation des cours ne prévoit aucune couverture d'assurance en faveur des participants.

---

### Calendrier scolaire

Les vacances des cours CEFCO correspondent aux calendriers scolaires publics (cours spécifiques mis à part) selon les cantons, à l'exception des cours rattachés au distanciel pour les classes de Renens/Lausanne.

---

### Propriété intellectuelle

Les supports de cours, l'ensemble de la documentation et, plus généralement, l'intégralité du contenu de la formation, quelle que soit la forme, sont protégés par des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle.

Il est strictement interdit de les reproduire, de les transformer, de les partager ou de les exploiter sans l'accord préalable de la direction.

De plus, tout enregistrement vidéo ou audio en classe est strictement interdit, sauf accord préalable de la direction.

---

### Protection des données

CEFCO s'engage à traiter les données personnelles des participants conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Les informations recueillies sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique des formations. Elles ne seront ni vendues, ni transmises à des tiers sans le consentement explicite de l'apprenant, sauf obligation légale.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en adressant une demande écrite à CEFCO.

---

### Fréquentation des cours

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours doivent être suivis avec régularité et ponctualité.

Aucune réduction de prix ne sera accordée pour les leçons manquées.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, notamment en cas de crise sanitaire (épidémie ou pandémie) ou d'autres événements graves (catastrophe naturelle ou incendie), CEFCO se réserve le droit de dispenser son enseignement à distance par visioconférence. L'étudiant ne pourra formuler aucune réclamation et n'aura pas droit à un dédommagement.

---

### Finalité des cours

Les cours CEFCO débouchent sur des attestations, certificats ou diplômes CEFCO, certains menant à des brevets fédéraux. Ils sont soumis à une réglementation spécifique précisée dans la documentation du cours et les directives des organisations.

---

---

Une session d'examen est organisée chaque trimestre, un samedi. Est admis tout candidat ayant fréquenté au moins 80 % des leçons.

La taxe d'examen est facturée séparément et doit être réglée dans un délai de 30 jours, sauf pour certaines formations où la taxe d'examen est incluse dans le prix du cours.

### Examens et résultats

L'annulation ou le report d'examen sans frais est autorisé jusqu'à trois mois après le début du cours. Au-delà de ce délai, un justificatif (médical, décès d'un proche, ou engagement militaire) sera exigé.

En l'absence de ce justificatif, la taxe d'examen sera due dans son intégralité.

Les résultats des examens seront communiqués dans un délai de 4 à 6 semaines après l'examen, et ce, uniquement aux étudiants ayant réglé intégralement leurs factures.

---

### Validité du contrat

L'inscription, quelle que soit sa forme, constitue un contrat soumis au Code des Obligations. Toutefois, la personne qui se rétracte peut annuler ce contrat par simple communication écrite dans un délai de 14 jours (art. 27 LPC) à compter de la date d'inscription. Le timbre postal ou la date d'envoi du courriel feront foi.

La rétractation ne s'applique pas si la prestation a déjà commencé avant l'expiration de ce délai, sauf accord écrit de la direction.

---

### Conditions de paiement

Pour chaque rappel, des frais administratifs de CHF 20.- seront facturés. De plus, un intérêt de retard de 5 % par an sera appliqué.

En cas de non-respect des modalités de paiement échelonné convenues, CEFCO se réserve le droit de réclamer le paiement intégral de la facture dans un délai de 30 jours suivant la première échéance non réglée. Les rappels restés sans effet seront transférés à nos services de recouvrement.

---

### Peine conventionnelle

En cas de désistement ou d'annulation avant le début du cours mais après le délai de 14 jours mentionné dans la section « Validité du contrat », une peine conventionnelle de 30 % sera due sur le prix total du cours, payable dans un délai de 10 jours ouvrables.

Toute annulation après le début du cours entraînera la facturation intégrale du montant de la formation, payable dans un délai de 10 jours ouvrables. Aucune modification au présent contrat ne sera reconnue, sauf confirmation écrite de la part de CEFCO.

---

### Mise en suspens et reprise de cours

CEFCO offre aux apprenants la possibilité de suspendre leur formation, pour une durée maximale d'une année à compter de la confirmation de la mise en suspens reçue de CEFCO. En l'absence de nouvelles de l'apprenant dans ce délai, l'inscription sera considérée comme clôturée et les factures relatives devront être intégralement réglées.

La reprise des cours est possible dans ce délai d'une année, sous réserve des conditions suivantes : un tarif de CHF 30.00 par soirée de reprise et des frais administratifs de CHF 60.00 (montant unique). Toutefois, ces frais peuvent être annulés en cas de présentation d'un certificat médical ou d'une attestation d'employeur.

---

### Changement de formation

CEFCO permet à chaque apprenant de changer de formation avant le début ou en cours de celle-ci, sous réserve d'un décompte effectué par CEFCO prenant en compte les cours suivis, les supports de cours utilisés, ainsi que des frais administratifs de CHF 150.00. Le tarif de la nouvelle formation sera également appliqué.

---

### For judiciaire

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, il est expressément convenu que le tribunal compétent sera celui du siège du CEFCO à Renens (VD), sous réserve des dispositions légales impératives contraires.

---